

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES, LUNDI LE 2 OCTOBRE 2023 À 19h30 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.**

Sont présents :

Siège #1 - Marie-Ève Roy

Siège #3 - Marie-Christine Lavoie

Siège #4 - Denis Vachon

Siège #5 - Yannick Rodrigue

Siège #6 - François Cliche

Est(sont) absent(s):

Siège #2 - Dave Vachon

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Patricia Drouin. Madame Nadia Bisson, directrice générale par intérim, assiste également à la séance.

La personne qui préside la séance, soit Madame Patricia Drouin, informe le conseil qu'à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, elle ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2023-10-01

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie**

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet d'ordre du jour tel que proposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 11 septembre 2023

3.2 - Séance extraordinaire du 18 septembre 2023

4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

5 - ADOPTION DES COMPTES

5.1 - Compte à payer

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 - Politique de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) - dépôt d'une demande d'aide financière au volet 1

6.2 - Appel d'offres de services comptables pour l'audit annuel

6.3 - Appel d'offres pour l'obtention des services comptable pour le remplacement d'un congé de maternité

6.4 - Servitude - lots 6 317 620 et 6 317 621

6.5 - Cession de terrain - Lot 3 715 375

6.6 - Subvention PRAFI - volet Aménagements résilients

7 - VOIRIE ET TRANSPORT

7.1 - Nettoyage des puisards pluviaux

7.2 - Contrat pour le sel à déglacer

7.3 - Quittance - Projet de reconstruction du pont ferroviaire au-dessus de la rivière Bélair

7.4 - Projet de réfection des rues Labbé et Perreault - paiement # 1

8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

**8.1** - Demande à la CPTAQ - Appui au renouvellement d'une utilisation non agricole

**9** - PÉRIODE DE QUESTIONS

**10** – VARIA

**11** - LEVÉE DE LA SÉANCE

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2023-10-02**

**3.1 - Séance ordinaire du 11 septembre 2023**

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal avant la présente séance,

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche**

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 tel que rédigé.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**2023-10-03**

**3.2 - Séance extraordinaire du 18 septembre 2023**

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal avant la présente séance,

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Eve Roy**

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2023 tel que rédigé.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS**

Les conseillers font un suivi des activités auxquelles ils ont participé et des comités auxquels ils siègent.

**5 - ADOPTION DES COMPTES**

**2023-10-04**

**5.1 - Compte à payer**

À la suite de la lecture des comptes figurant sur le chèque numéro 9134, les dépôts directs numérotés de 1902 à 1940 inclus ainsi que les prélèvements,

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue**

**ET RÉSOLU** d'autoriser les paiements des comptes préalablement présentés pour un montant de 728 045,32 \$.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2023-10-05**

**6.1 - Politique de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) - dépôt d'une demande d'aide financière au volet 1**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a lancé un appel de projets aux MRC et municipalités dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE la date limite pour soumettre une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme est le 13 octobre 2023;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté une Politique familiale et des aînés en 2016 et que celle-ci est maintenant échuë;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance d'assurer un milieu de vie inclusif et stimulant pour les personnes aînées;

ATTENDU QUE la MRC peut déposer une demande pour une démarche collective afin de mettre à jour le volet aîné des Politiques familiale et des aînés des municipalités;

ATTENDU QUE la MRC assurera la coordination de la démarche collective;

ATTENDU QUE dans le cadre de la démarche collective aucune contribution financière des municipalités n'est exigée ;

ATTENDU QUE la municipalité devra nommer une personne élue responsable du dossier aîné et prévoir les ressources nécessaires à l'interne pour collaborer avec l'équipe de la MRC;

ATTENDU QUE l'aide financière de 8 000 \$ par municipalité, octroyée à la MRC, permettra d'assurer la coordination de la démarche collective;

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie**

**ET RÉSOLU** ce qui suit :

- Le conseil municipal adhère à la démarche collective, coordonnée par la MRC, pour la mise à jour du volet MADA de sa Politique familiale et des aînés.
- Le conseil municipal autorise la MRC à déposer en son nom une demande d'aide financière au volet 1 de la démarche Municipalité amie des aînés pour une mise à jour du volet MADA de sa Politique familiale et des aînés.
- Le conseil municipal nomme Madame Marie-Eve Roy comme élu représentant du dossier aîné.
- Le conseil municipal autorise la direction générale à assurer le suivi de la demande d'aide financière et à signer tous les documents relatifs à ladite demande.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**2023-10-06**

### **6.2 - Appel d'offres de services comptables pour l'audit annuel**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Vallée-Jonction veut faire faire l'audit du rapport financier de la municipalité pour les exercices se terminant le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu de procéder par appel d'offres par voie d'invitation auprès des entrepreneurs;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche**

**ET RÉSOLU** d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour demander des soumissions auprès de Blanchette Vachon, Raymond Chabot et Lachance Parent.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**2023-10-07**

### **6.3 - Appel d'offres pour l'obtention des services comptable pour le remplacement d'un congé de maternité**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Vallée-Jonction veut obtenir les services d'un comptable de façon temporaire pour le remplacement du congé de maternité de la comptable actuellement en poste

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu de procéder par appel d'offres par voie d'invitation

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie**

**ET RÉSOLU** d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour demander des soumissions auprès de Blanchette Vachon, Services comptables MR et Services comptables SC.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**2023-10-08**

**6.4 - Servitude - lots 6 317 620 et 6 317 621**

CONSIDÉRANT QU'un tuyau d'égout de l'Autodrome Chaudière passe à la jonction des lots 6 317 620 et 6 317 621 pour se raccorder au système d'égout municipal

CONSIDÉRANT QU'un droit de passage pour de potentielles réparations dudit tuyau d'égout est nécessaires

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Eve Roy**

**ET RÉSOLU** d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour faire notarié cette servitude en faveur de la Municipalité de Vallée-Jonction. Il est également résolu que la mairesse et la directrice générale soient et sont par les présentes autorisées à signer les documents nécessaires à la mise en place de la servitude.

**Adopté à l'unanimité par les conseillers présents**

**2023-10-09**

**6.5 - Cession de terrain - Lot 3 715 375**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vallée-Jonction a été touchée par les inondations majeures de 2019

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens sinistrés se sont prévalu du Programme général d'indemnisation et d'aide financière relatif aux inondations et pluies abondantes survenues du 14 avril 2019 au 24 avril 2019 dans des municipalités du Québec, établi en vertu du décret 403-2019 et considérant que les coûts des travaux de rénovation excèdent 50% du coût neuf;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble portant le numéro de lot 3 715 375 souhaite céder son terrain pour la somme nominale de 1\$ à la municipalité

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble a été démoli tel que le propriétaire s'y est engagé

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie**

**ET RÉSOLU** d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour procéder à l'achat du terrain sis au lot 3 715 375 pour la somme nominale de 1\$. Il est également résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à cette transaction.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

2023-10-10

## **6.6 - Subvention PRAFI - volet Aménagements résilients**

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction a pris connaissance du guide du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) – volet (nom du volet) et s'engage à en respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ou qui sont applicables à son projet

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon**

**ET RÉSOLU** ce qui suit :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au volet aménagements résilients du PRAFI;
- le conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Vallée-Jonction, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente;
- la Municipalité de Vallée-Jonction s'engage à respecter les modalités du guide qui lui sont applicables;
- la Municipalité de Vallée-Jonction s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer tous les coûts non admissibles au PRAFI associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

## **7 - VOIRIE ET TRANSPORT**

2023-10-11

### **7.1 - Nettoyage des puisards pluviaux**

CONSIDÉRANT que la municipalité est allée en appel d'offres pour le nettoyage des puisards pluviaux pour l'année 2023

CONSIDÉRANT que la limite de dépôt des appels d'offres était lundi le 12 septembre à 11h

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Eve Roy**

**ET RÉSOLU** d'octroyer à la compagnie Claude Boutin, services sanitaires, le contrat de nettoyage des puisards pluviaux de la municipalité pour l'année 2023 au prix de 18.75 \$ par puisard. Le nombre de puisards à nettoyer est estimé à 275.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

2023-10-12

### **7.2 - Contrat pour le sel à déglacer**

CONSIDÉRANT que la Municipalité est allée en appel d'offres pour l'obtention d'un prix pour l'achat de sel à déglacer pour la saison 2023-2024

CONSIDÉRANT que la limite de dépôt des appels d'offres était lundi le 2 octobre 2023 à 11h

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon**

**ET RÉSOLU** d'octroyer à la compagnie Compass Mineral, le contrat de fourniture de sel à déglacer de la Municipalité pour l'hiver 2023-2024 au prix de 109.87 \$ par tonne métrique. La quantité de sel qui sera utilisée par la Municipalité est estimée à 500 TM.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

2023-10-13

**7.3 - Quittance - Projet de reconstruction du pont ferroviaire au-dessus de la rivière Bélair**

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Construction Polaris CMM a rencontré les exigences de l'ingénieur du MTQ et de la Municipalité dans les travaux de reconstruction du pont ferroviaire au-dessus de la rivière Bélair

CONSIDÉRANT QUE la remise en état des lieux appartenant à la Municipalité a été réalisé à la satisfaction de cette dernière

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche**

**ET RÉSOLU** de procéder à la quittance complète en ce qui a trait aux travaux effectués sur les terrains appartenant la municipalité de Vallée-Jonction dans le cadre du projet de reconstruction du pont ferroviaire au-dessus de la rivière Bélair et d'autoriser la directrice générale à signer ladite quittance.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

2023-10-14

**7.4 - Projet de réfection des rues Labbé et Perreault - paiement # 1**

ATTENDU QUE l'entrepreneur Giroux et Lessard Itée a rencontré les exigences de l'ingénieur et de la Municipalité dans les travaux de réfection pour le projet de réfection des rues Labbé et Perreault

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie**

**ET RÉSOLU**, sur recommandation de l'ingénieur de ARPO de procéder au paiement no.1 - à l'entrepreneur Giroux et Lessard Itée pour la somme de 493 699.29 \$ incluant les taxes, le tout pris à même la TECQ, le PAVL et le fond local.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT**

2023-10-15

**8.1 - Demande à la CPTAQ - Appui au renouvellement d'une utilisation non agricole**

CONSIDÉRANT QUE le demandeur « Gravières de Beauce inc. », représenté par Monsieur Jimmy Chiarella, a déposé la demande décrite précédemment en objet

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la demande est de 9,8 hectares sur le lot 5 322 770 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE les usages « Bassins de décantation » et « Remblayage de terrain » sont autorisés dans la zone visée par la demande

CONSIDÉRANT QUE le plan de réhabilitation prévoit une remise en culture du site

CONSIDÉRANT QUE la demande ne prévoit pas d'agrandissement de la superficie

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles concernées est respectée

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est conforme au règlement de zonage actuellement en vigueur dans la municipalité

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie**

**ET RÉSOLU** d'appuyer la demande de « Gravières de Beauce inc. » telle que présentée pour présentation à la CPTAQ.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**2023-10-16**

**9 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions des citoyens portent sur la pression de l'eau potable, marché aux puces et terrain de balle.

**10 - VARIA**

Aucun sujet à cet article de l'ordre du jour.

**2023-10-17**

**11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

**I**

**L EST UNANIMENT RÉSOLU** par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 51.

Patricia Drouin, mairesse

Nadia Bisson, directrice générale par intérim

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse